

**Modalités de participation à l'opération MICHELIN/CARTER CASH  
du 01/12/2025 au 15/12/2025**

Jusqu'à 100 € offerts en carte énergie pour l'achat de deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme (Tourisme, 4x4). Hors gamme AGILIS (Camionnette)

1. Offre valable pour tout achat de deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme (Tourisme, 4x4 ; hors gamme AGILIS), effectué entre le **01 décembre 2025 et le 15 décembre 2025** dans les magasins CARTER CASH participants (dont la liste figure ici : <https://www.carter-cash.com/magasins>) ou sur <https://www.carter-cash.com/> .

Chaque participant achetant (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN devront avoir été achetés en une fois, montés dans les ateliers CARTER CASH et figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (du 01/12/2025 au 15/12/2025).

2. **Offre promotionnelle avec obligation d'achat limitée à deux (2) participations par foyer** (même nom et même adresse pour une personne physique majeure) **ou deux (2) participations par personne morale** (même raison sociale, même adresse)  
Une (1) seule dotation sera offerte pour une (1) même facture.

Offre non cumulable avec toute autre offre et promotion en cours portant sur les mêmes produits MICHELIN.

3. **Bénéficiez d'une carte énergie** à valoir dans toutes les stations TotalEnergies, Total Acces et Elan **ou d'un badge de recharge électrique ChargeMap Pass** valable sur plus de 950 000 points de recharges compatibles à travers toute l'Europe.
4. La carte énergie ou le badge sera crédité(e) selon les conditions suivantes :

<b>Dimensions</b>	<b>Pour 2 pneus</b>	<b>Pour 4 pneus</b>
<b>16" et moins</b>	<b>15 €</b>	<b>30 €</b>
<b>17" et 18"</b>	<b>30 €</b>	<b>60 €</b>
<b>19" et plus</b>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>

Les montants sont exprimés TTC (Toutes Taxes Comprises).

5. Après votre achat, pour bénéficier de l'offre, **vous avez jusqu'au 29 décembre 2025** pour participer en respectant les modalités suivantes :
  - **Connectez-vous au site** <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/cartercash>
  - **Remplissez le formulaire de participation** en indiquant impérativement un e-mail valide de contact. Cet e-mail est indispensable au traitement de l'opération.

- **Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat de pneumatiques** (facture). L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération susmentionnée (soit du 01/12/2025 au 15/12/2025). Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du magasin participant ou du site web concerné ( <https://www.carter-cash.com/> ), ses coordonnées, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus. La copie de la facture doit être intégrale et lisible. A défaut, la participation sera jugée non-conforme et ne sera pas prise en compte. Pour les achats effectués dans les dates de l'opération, mais pour lesquels le montage est réalisé après le 15/12/2025, le bon de commande dans les dates de l'opération devra également être joint avec la facture d'achat et de montage des pneumatiques. Le montage devra impérativement être effectué avant le 29/12/2025. A défaut, la participation ne sera pas prise en compte.

- **Vérifiez vos coordonnées et vos justificatifs puis validez votre participation.** Une fois cette dernière validée, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un lien personnalisé vous permettant de suivre l'état d'avancement de votre dossier à tout moment (validation conforme ou refus, traitement en cours, envoi de la dotation en cours etc...). Pensez à conserver cet e-mail. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.

**6. Dans un délai de 4 à 6 semaines** suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre carte énergie par courrier à l'adresse renseignée lors de votre inscription en ligne ou le code vous permettant de créditer votre badge Chargemap Pass.

## **7. Précisions sur la dotation**

**Les cartes énergie TotalEnergie** seront valables dans toutes les stations TotalEnergies, Total Access et Elan du réseau accepteur en France métropolitaine, Corse et Monaco inclus (hors DOM-ROM-COM). Conditions d'utilisation et liste des stations qui acceptent la carte disponible sur [services.totalenergies.fr](https://services.totalenergies.fr). Votre carte sera valable pour une période maximale d'un (1) an (à compter de la date de création et d'activation par la société Total Energies), la date de validité sera indiquée sur le recto de la carte. Elle est utilisable en une ou plusieurs fois, non rechargeable. Elle ne pourra en aucun cas être remboursée, prolongée ou échangée contre toute autre dotation de quelque nature que ce soit. Le participant est responsable de l'usage qu'il fera de sa carte prépayée TotalEnergies.

**Le badge Chargemap Pass** est un badge de paiement permettant la recharge de votre véhicule électrique ou hybride rechargeable dans 950 000 points de recharges compatibles à travers toute l'Europe.

Si vous souhaitez être crédité d'un montant utilisable via un badge Chargemap Pass (« Crédit de Recharge ») :

- soit vous êtes déjà titulaire d'un Chargemap Pass, auquel cas votre crédit sera rattaché à votre compte existant sur la base de l'adresse de courrier électronique que vous nous transmettez,
- soit vous n'êtes pas encore titulaire d'un Chargemap Pass, auquel cas après inscription sur le site internet ou une des applications mobiles de notre partenaire Chargemap, vous recevrez un Chargemap Pass directement crédité du montant concerné.

Le Crédit de Recharge Chargemap Pass pourra être utilisé en une ou plusieurs fois, il est valable sur l'ensemble des réseaux partenaires de Chargemap. Il devra être utilisé intégralement dans les trente-six (36) mois suivant son rattachement effectif sur votre compte à défaut de quoi sa

valeur non utilisée sera perdue. Le Crédit de Recharge ne peut en aucun cas donner lieu à une forme de restitution, de conversion, de compensation, de transmission ou de paiement en numéraire. Suite à l'enregistrement effectif du Crédit de Recharge sur votre compte utilisateur, Chargemap se réserve le droit de l'affecter prioritairement au paiement des prochaines recharges en électricité réalisées via le Chargemap Pass concerné.

Dans le cas où la participation est faite par une personne morale, la dotation est destinée exclusivement à la personne morale (usage professionnel). Si cette dernière décide de redistribuer cette dotation à un ou plusieurs salarié(s) de son entreprise, alors au titre de l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale, cette dotation sera considérée comme un complément de salaire soumis aux cotisations sociales à la charge de l'employeur. Michelin décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation.

## **8. Autres dispositions**

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/formulaire-cartercash> et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat. Pour ce faire, la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. Michelin se réserve le droit d'engager des poursuites pour toute participation frauduleuse.

Les réclamations concernant une demande de participation envoyées après le 31/01/2026 ne seront pas traitées.

Pour toutes questions relatives à cette offre promotionnelle, le participant pourra nous contacter au 04.84.49.60.69 (appel non surtaxé depuis un poste fixe) en renseignant le numéro de l'opération 4417 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ou via l'adresse mail : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr)

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion d'une opération promotionnelle ce traitement est basé sur le respect d'une obligation contractuelle. Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de leurs sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la

Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer.

Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes, 63000 Clermont-Ferrand, ou [contact@tc.michelin.eu](mailto:contact@tc.michelin.eu) est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Michelin se réserve le droit d'écourter ou d'annuler l'opération à tout moment, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Les présentes modalités sont soumises au droit français. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités.

**Manufacture Française des Pneumatiques Michelin**  
Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €  
Place des Carmes Déchaux - 63000 Clermont-Ferrand  
RCS 855 200 507 Clermont-Ferrand